Résumé du projet de loi 5394

Le présent projet de loi a pour objet d’autoriser l’acquisition d’un avion de transport militaire A400M par l’intermédiaire de la Belgique.

Compte tenu des développements politiques au niveau international, de l’importance que revêt le transport aérien stratégique aussi bien au niveau de l’Union européenne que de l’OTAN et de la volonté de fournir une contribution nationale crédible en termes de capacités militaires, le Gouvernement luxembourgeois s’est engagé à investir dans l’acquisition d’un tel avion à développer par Airbus Military SL. A relever que l’Allemagne, la France, la Belgique, l’Espagne, le Royaume-Uni et la Turquie ont signé un accord pour un total de 180 avions de transport du type A400M.

L’acquisition s’inscrit dans les cadres de la politique militaire et de la politique humanitaire du Luxembourg. En effet, l’avion sera utilisé pour les missions militaires, notamment la projection des forces et équipements luxembourgeois vers les théâtres d’opérations. Il est par ailleurs hautement probable qu’en dehors de son emploi militaire, l’avion en question sera fréquemment utilisé pour l’exécution des missions humanitaires, comme les actions humanitaires, les aides d’urgence et les programmes et projets dans le domaine de la coopération au développement ainsi que les actions humanitaires et les aides d’urgence de nos partenaires et des organisations internationales onusiennes et autres.

A noter que l’exploitation de l’avion, le soutien logistique ainsi que la formation de l’équipage se feront aussi conjointement avec la Belgique, qui se porte acquéreur de sept avions du même type, dans le cadre de la Convention belgo-luxembourgeoise en matière de coopération militaire générale, de programmes d’acquisition et d’exploitation en commun d’équipements.

Le coût de l’avion s’élève à 120 millions d’euros à prix constants aux conditions économiques de juin 2001 et la livraison de l’avion luxembourgeois est prévue pour 2017.